

Fournier, Mme Nicole Fournier, M. Louis Grenier, M. Pierre-André Julien, M. Bernard Labadie, Mme Louise Lambert-Lagacé, M. Pierre Lavoie, Mme Constance V. Pathy, M. Paul-Hubert Poirier et M. Robert Savoie à titre de chevalier.

Veuillez accepter, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

*La directrice,*  
SUZANNE MOFFET

46328

Gouvernement du Québec

### **Décret 450-2006, 30 mai 2006**

CONCERNANT la nomination de madame Jocelyne Dagenais comme sous-ministre du ministère des Services gouvernementaux

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Jocelyne Dagenais, sous-ministre adjointe au ministère de la Santé et des Services sociaux, administratrice d'État II, soit nommée sous-ministre du ministère des Services gouvernementaux, administratrice d'État I, au salaire annuel de 149 903 \$, à compter du 12 juin 2006 ;

QUE le décret numéro 800-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État I et des sous-ministres engagés à contrat s'applique à madame Jocelyne Dagenais, compte tenu des modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
ANDRÉ DICAIRE

46370

Gouvernement du Québec

### **Décret 451-2006, 30 mai 2006**

CONCERNANT l'engagement à contrat de madame Louise Montreuil comme sous-ministre adjointe au ministère de la Santé et des Services sociaux

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Louise Montreuil, directrice générale adjointe aux ententes de gestion au ministère de la Santé et des Services sociaux, soit engagée à contrat pour agir à titre de sous-ministre adjointe à ce ministère, aux conditions annexées.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
ANDRÉ DICAIRE

### **Contrat d'engagement de madame Louise Montreuil comme sous-ministre adjointe au ministère de la Santé et des Services sociaux**

Aux fins de rendre explicites les considérations et conditions de l'engagement fait en vertu de l'article 57 de la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1)

#### **1. OBJET**

Conformément à l'article 57 de la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1), le gouvernement du Québec engage à contrat madame Louise Montreuil, qui accepte d'agir à titre exclusif et à temps plein, comme sous-ministre adjointe au ministère de la Santé et des Services sociaux, ci-après appelé le ministère.

Sous l'autorité du sous-ministre du ministère et en conformité avec les lois et les règlements qui s'appliquent, elle exerce tout mandat que lui confie le sous-ministre.

Madame Montreuil exerce ses fonctions au bureau du ministère à Québec.

#### **2. DURÉE**

Le présent engagement commence le 3 juillet 2006 pour se terminer le 2 juillet 2008, sous réserve des dispositions de l'article 5.

#### **3. RÉMUNÉRATION**

La rémunération de madame Montreuil comprend le salaire et la contribution de l'employeur aux régimes de retraite et d'assurances.

##### **3.1 Salaire**

À compter de la date de son engagement, madame Montreuil reçoit un salaire versé sur la base annuelle de 140 201 \$.

Ce salaire sera révisé selon la politique applicable aux sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat du niveau 2 et arrêtée par le gouvernement.